

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Direction des transports ferroviaires et fluviaux et des ports

**Arrêté du 05 mai 2026
portant renouvellement de l'agrément d'une psychologue au titre des décrets n° 2010-
708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains**

NOR : TRAT2606450A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté du ministre des transports en date du 05 mai 2026, l'agrément accordé par arrêté du 22 avril 2021, au titre de psychologue, à la personne dont le nom suit, pour procéder à la certification des conducteurs de train est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 15 juin 2026 :

Psychologue : Manon ZIMMER.